

«EXAMEN-MAISON» DE FIN DE TRIMESTRE

Remarques préliminaires

- Cet examen-maison compte pour 65 % de l'évaluation afférente au cours. Chaque étudiant et étudiante répond toutes les questions.
 - Les indications relatives à la dimension des réponses au regard de chaque question situent la portée de la question et le degré d'approfondissement attendu. Il est recommandé d'aller à l'essentiel.
 - Cet «examen-maison» vise à mesurer l'acquisition de connaissances et la compréhension des principales notions et méthodes du droit du cyberspace. Les réponses doivent résulter d'un travail personnel de chaque étudiant et étudiante.
 - La date ultime de remise des réponses est fixée au **16 décembre 2010 (16h00)**. Ce délai est de rigueur.
 - Les documents doivent être remis au local A-3406 du Pavillon Maximilien-Caron.
-

Question 1 – 15 points (1000 mots)

Que signifie pour L. Lessig le «East Coast Code» et le «West Coast Code»? Illustrez leurs interrelations.

Question 2 – 15 points (1200 mots)

Qu'est que la «générativité» selon J. Zittrain? Illustrez par deux exemples : Pourquoi Zittrain estime-t-il que plusieurs consommateurs feront le choix d'ordinateurs fermés et non modifiables (Appliancized PC) et qu'en pensez-vous?

Question 3 – 15 points (1200 mots)

Est-ce qu'il existe en droit québécois un droit de faire supprimer des informations portant sur une personne physique ayant déjà été licitement publiées sur Internet? S'il existe, quel est le fondement de ce droit, sur quelle(s) disposition(s) des lois applicables au Québec un tel droit s'appuie-t-il ?

Question 4 – 20 points (1400 mots)

Après avoir pris connaissance des faits et situations rapportés dans le reportage de l'émission J.E. du 23 octobre 2009 intitulé «Diffamation sur Internet» < <http://tva.canoe.ca/emissions/je/reportages/61586.html> >, et en prenant pour acquis que les messages litigieux n'ont pas été retirés, répondez à la question suivante :

Le site «Monavis.ca» < <http://www.monavis.ca/> > est-il responsable à l'égard de l'entreprise de déménageurs visée par les propos, des messages relatés dans le reportage? Sur quel(s) fondement(s)? Est-ce que le site «Monavis.ca» est légalement obligé de retirer les propos litigieux du site?